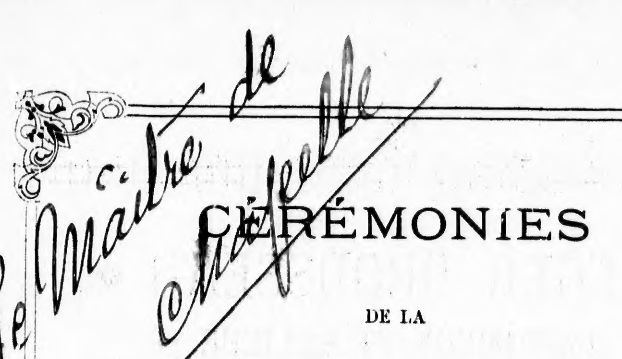


CÉRÉMONIES

DE LA

CONSÉCRATION

D'UN

ÉVÊQUE

CONFORMES AU PONTIFICAL ROMAIN

QUÉBEC

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE L. BROUSSEAU

1892

CÉRÉMONIES

DE LA

CONSÉCRATION

D'UN

ÉVÊQUE

CONFORMES AU PONTIFICAL ROMAIN

QUÉBEC
ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE L. BROUSSEAU

1892

CÉRÉMONIES

DE LA

CONSÉCRATION

D'UN

ÉVÊQUE

CONFORMES AU PONTIFICAL ROMAIN

L'épiscopat est le complément du Sacerdoce. Le mot latin *episcopus*, surveillant, indique bien la sollicitude d'un premier pasteur. De grandes charges lui sont imposées ; mais de grandes grâces lui sont assurées pour les accomplir ; l'Eglise, dont les prières ne sont pas vaines, les demande dans la cérémonie de la consécration que nous allons décrire.

Le Cérémonial des évêques indique ce que doit faire celui que le Souverain Pontife a chargé d'une église métropolitaine, cathédrale ou patriarcale. Il aura une ample tonsure à la tête ; ses habits seront violets, en laine, et non en soie. S'il habite hors de Rome, il écrira au Souverain Pontife et aux Cardinaux pour rendre des actions de grâces et recommander son église ; dans leur diocèse, les élus feront usage de la mosette violette sur le rochet, s'ils sont séculiers, ou sur l'habit de leur ordre, s'ils sont religieux. Leur chapeau est de laine noire, orné d'un

cordon avec des glands de soie verte. Il y a quelques règles particulières pour les chanoines réguliers et les ordres militaires.

CONSECRATION D'UN EVEQUE ELU

1. Avant la consécration, il faut que le consécrateur soit certain que la commission lui en a été donnée par des lettres apostoliques, s'il n'appartient pas à la cour romaine, ou à moins qu'étant lui-même cardinal il ait reçu de vive voix cette commission du Souverain Pontife.

2. Le jour fixé pour la consécration doit être un dimanche, ou l'une des fêtes des apôtres ; ce peut être un autre jour si le Souverain Pontife en a fait la concession spéciale ; il convient que le consécrateur et l'élu jeûnent le jour précédent.

3. Si la consécration a lieu hors de la cour romaine, il faut autant que possible que ce soit dans l'église de l'élu, ou dans la province.

4. Dans l'église où doit se faire la consécration, on prépare deux chapelles, une plus grande pour l'évêque consécrateur, et une plus petite pour l'évêque élu. A la plus grande, il y aura un autel préparé selon l'usage, avec une croix au milieu et au moins quatre chandeliers. Il y aura sur les marches de l'autel des tapis sur lesquels l'élu se prosterne, pendant que le consécrateur et les autres s'y mettent à genoux.

5. On prépare aussi tout près, dans un lieu convenable, une crédence pour le consécrateur, sur laquelle il y aura une nappe, deux chandeliers, des vases à laver avec des manuterges, un vase d'eau bénite avec l'aspersoir, un encensoir avec la navette, la cuiller et de l'encens, les burettes avec du vin et de l'eau pour la messe, le calice, la boîte des hosties, de la mie de pain pour nettoyer les mains ; le saint chrême.

6. Il faut aussi tous les ornements pontificaux, de la couleur convenable au temps et à la qualité de la messe, savoir : les sandales, l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la

tunique, la dalmatique, les gants, la chasuble, la mitre auriphrygiate, l'anneau pontifical, le bâton pastoral, le manipule et le grémial.

7. On prépare un fauteuil pour le consécrateur, et trois sièges pour l'élu et les évêques assistants ; un Missel et un Pontifical.

8. Dans la chapelle plus petite pour l'élu, qui doit être séparée de la plus grande, on prépare un autel avec une croix et deux chandeliers ; on y met un Missel et un Pontifical, et tous les ornements pontificaux de couleur blanche, tels qu'ils sont énumérés pour le consécrateur, et en outre une chape blanche ; il faut près de l'autel une petite crédence couverte d'un linge propre, des vases pour se purifier les mains, et de la mie de pain pour essuyer les mains et la tête de l'élu.

9. Il faut aussi huit serviettes de toile fine, de forme oblongue, dont deux aient au moins six palmes en longueur, et qu'une longueur pareille soit répartie entre les six autres. Il faut au moins huit cierges d'une livre chacun, quatre sur l'autel du consécrateur, deux sur la crédence, et deux sur l'autel de l'élu.

10. Il faut un anneau avec diamant, qu'on devra bénir et remettre à l'élu ; un peigne d'ivoire. Il faut pour l'offertoire deux flambeaux du poids de quatre livres, deux pains entiers, deux barils de vin, ornés les uns et les autres, savoir, deux argentés et deux dorés ; on y représente aux deux côtés les insignes du consécrateur et de l'élu.

11. Il doit y avoir au moins deux évêques assistants revêtus du rochet ; s'ils sont réguliers ils ont le surplis ; ils prennent l'amict, l'étole, la chape (de la couleur convenable au temps et à la qualité de la messe aussi bien que tous les autres ornements) et la mitre simple blanche ; chacun doit avoir son pontifical.

12. A l'heure convenable, le consécrateur, l'élu, les évêques assistants et les autres qui doivent assister à la consécration se rendent à l'église, et le consécrateur ayant fait sa prière devant l'autel, monte à son trône, s'il est dans son église, ou bien il va au fauteuil qu'on lui a préparé dans sa chapelle au côté de l'Epître, et là il prend ses ornements, comme à l'ordinaire. L'élu va à sa chapelle avec les évêques assistants ; il y prend les ornements convenables, savoir, l'amict, l'aube, le cordon, l'étole, à la manière des prêtres, et la chape. Les évêques assistants

Procession
Orgue et chant.
(I)

(I) Tout doit cesser quand le Pontife paré arrive au pied de l'autel.

prennent en même temps leurs ornements. Tous étant prêts, le consécrateur va s'asseoir sur un fauteuil placé devant le milieu de l'autel, la figure vers le peuple ; l'élu, revêtu de ses ornements et couvert de la barrette, s'approche entre les deux évêques assistants qui ont leurs ornements et leurs mitres ; quand il est arrivé devant le consécrateur, il se découvre, le salue par une profonde inclination, et les assistants lui font aussi une petite inclination de tête avec la mitre.

13. Alors il vont s'asseoir dans l'ordre suivant aux sièges qu'on leur a préparés : l'élu est en face du consécrateur à une distance convenable ; le plus ancien des deux évêques assistants est à la droite de l'élu, le plus jeune à sa gauche, tous deux tournés un peu l'un vers l'autre. Ainsi placés, après un moment de repos, ils se lèvent, l'élu sans barrette et les évêques assistants sans mitre ; le plus ancien des assistants, tourné vers le consécrateur, lui dit :

" Très Révérend Père, Notre Mère la Sainte Eglise Catholique demande que vous éleviez ce prêtre ici présent à la charge de l'Episcopat."

Le consécrateur dit : " Avez-vous un mandat apostolique ?"

Le plus ancien des Evêques assistants répond : " Nous l'avons."

Le consécrateur dit : *Legatur*, " Qu'on le lise."

14. Alors le notaire du consécrateur reçoit le mandat apostolique de la main du premier évêque assistant, et le lit en entier ; pendant ce temps-là, tous sont assis et couverts. Après cette lecture, le consécrateur dit : *Deo gratias*, " Rendons grâces à Dieu."

15. Si les lettres apostoliques exigent le serment de la part de l'élu entre les mains du consécrateur, dès qu'on les a lues, avant que le consécrateur ne dise autre chose, l'élu quitte son siège et vient se mettre à genoux devant lui ; il lit mot pour mot la formule du serment, pour remplir les conditions exigées par la commission.

L'Evêque élu promet en outre de visiter les tombeaux des apôtres aux époques fixées par l'Eglise ; de rendre compte au Souverain Pontife et à ses successeurs de tout ce qui concerne

sa charge de pasteur, l'état de son Eglise, la discipline du clergé et du peuple, et le salut des âmes qui lui sont confiées ; de recevoir humblement les mandats apostoliques (les ordres du pape), et de les exécuter avec le plus grand soin ; de faire faire les choses susdites, en cas d'empêchement légitime, par un mandataire spécial pris dans son chapitre, ou parmi les dignitaires de son clergé, ou du moins par un prêtre séculier ou régulier, d'une probité et d'une religion bien connues, parfaitement instruit de tout, qui portera les preuves de l'empêchement légitime. Il s'interdit l'aliénation des biens de son Eglise, même avec le consentement du chapitre, sans que le pontife romain soit consulté.

16. Le consécrateur, tenant des deux mains le livre des Evangiles ouvert sur ses genoux, le bas du livre tourné vers l'élu qui est à genoux devant lui, reçoit le serment qu'il prononce en ces termes :

Sic me Deus adjuvet, et hæc sancta Dei Evangelia.

" Que Dieu me soit en aide, de même que ces Saints Evangiles de Dieu."

Il touche en même temps des deux mains le texte des Evangiles ; alors, et non plus tôt, le consécrateur dit : *Deo gratias*, " Rendons grâces à Dieu."

17. Ensuite l'élu et les assistants étant assis dans l'ordre qu'on a indiqué, le consécrateur lit d'une voix intelligible l'examen, sans rien changer, toujours au singulier, lors même que plusieurs sont examinés en même temps. Les évêques assistants disent à voix basse les mêmes choses que le consécrateur, et tous doivent être assis la mitre en tête.

On rappelle ici à l'évêque élu ces paroles de l'Apôtre, de ne pas se hâter d'imposer les mains ; l'objet de l'examen concerne la foi en la sainte Trinité, le gouvernement de l'Eglise, la prudence, l'instruction du peuple conformément aux saintes Ecritures, aux traditions catholiques et aux constitutions du siège apostolique qu'il promet de recevoir avec respect, d'enseigner et d'observer. Il anathématise toute secte opposée à la sainte Eglise catholique. Il professe que chaque personne de la sainte Trinité est un seul Dieu, vrai, plein et parfait ; que le Fils est vrai Dieu et vrai homme, fils unique de Dieu, non adoptif, ni fantastique, une seule personne en deux natures ; et

le reste de la foi catholique, avec la divinité de l'Ancien et du Nouveau Testament.

18. L'élu répond à chaque interrogation en se levant un peu, la tête découverte.

19. Après ces interrogations, le Pontife consécrateur dit :

" Bien-Aimé Frère dans le Christ, que cette foi soit augmentée en vous par le Seigneur pour votre bonheur éternel."

Tous répondent :—Amen.

20. Cet examen étant fini, les évêques assistants conduisent l'élu devant le consécrateur ; il se met à genoux et lui baise la main avec respect. Alors le consécrateur dépose la mitre, se tourne vers l'autel avec ses ministres, fait la confession à l'ordinaire, ayant l'élu à sa gauche ; les évêques assistants, debout devant leurs sièges, font pareillement la confession avec leurs chapelains. Quand elle est faite le consécrateur monte à l'autel, le baise ainsi que l'Evangile de la messe qu'il doit dire et fait à l'ordinaire l'encensement de l'autel. Ensuite il va à son trône ou au fauteuil, et continue la messe jusqu'à *Alleluia*, ou jusqu'au dernier verset du Trait ou de la Prose, exclusivement.

Introït par les chantres d'en-bas

21. En même temps les Evêques assistants conduisent l'élu à sa chapelle ; il y dépose la chape ; on lui met les sandales, s'il ne les a pas prises auparavant ; il lit en même temps les psaumes et les oraisons accoutumées. Ensuite il reçoit la croix pectorale, on dispose son étole, de manière qu'elle pende de chaque épaule. Puis on le revêt de la tunique et de la dalmatique ; on lui met la chasuble et le manipule ; ainsi revêtu, il s'approche de son autel ; étant debout au milieu entre les évêques assistants, la tête découverte, il lit toute la messe jusqu'à *Alleluia*, ou jusqu'au dernier verset du Trait ou de la Prose exclusivement ; il ne se tourne pas vers le peuple quand il dit *Dominus vobiscum*, comme on le fait aux autres messes.

cesser le chant

par les chantres d'en bas

22. On ne change jamais l'office du jour à cause des ordinations d'évêques ; on ajoute cependant à la Collecte du jour, une autre collecte pour la consécration de l'élu, ne disant qu'une fois : *Per Dominum*, etc.

23. Quand le Graduel est fini, si l'on doit dire *Alleluia*, sinon le dernier verset du Trait ou de la Prose, le consécrateur va à

son fauteuil devant le milieu de l'autel, et s'y assied avec la mitre ; les évêques assistants amènent de nouveau l'élu devant le consécrateur ; l'élu découvert lui fait une profonde inclination ; les assistants saluent aussi le consécrateur par une petite inclination sans quitter la mitre. Alors tous s'asseyent comme auparavant ; et le consécrateur assis avec la mitre, tourné vers l'élu, dit :

" L'évêque doit juger, interpréter, consacrer, ordonner, offrir, baptiser et confirmer."

24. Ensuite tous se lèvent, et le consécrateur, debout avec la mitre, dit aux assistants :

" Prions, très chers frères, afin que, pour l'utilité de son Eglise, la bonté du Tout-Puissant communique à cet élu l'abondance de sa grâce."

25. Aussitôt le consécrateur se met à genoux devant son fauteuil, les évêques assistants devant leurs sièges, tous avec la mitre ; l'élu se prosterne à la gauche du consécrateur ; les ministres, et tous les autres sont aussi à genoux.

Litanies chantées non doublées. (I)

26. Alors les chantres commencent les litanies en disant *Kyrie eleison*, etc. On les dit en entier comme à l'ordination d'un sous-diacre.

27. Après ces mots : *Ut omnibus*, etc., le consécrateur se lève, se tourne vers l'élu, prend le bâton pastoral de la main gauche, et il fait, en chantant sur le ton des litanies, des signes de croix sur l'élu ; ce que font aussi les évêques assistants, qui demeurent cependant à genoux.

cesser le chant

28. Ensuite le consécrateur se met de nouveau à genoux, ceux qui ont commencé les litanies, les reprennent et les achèvent.

29. Quand elles sont finies, tous se lèvent, le consécrateur est debout avec la mitre, devant son fauteuil, et l'élu à genoux devant lui.

30. Alors le consécrateur reçoit le livre des Évangiles, et, aidé par les évêques assistants, il le pose tout ouvert, sans rien dire, sur la tête et les épaules de l'élu, de manière que le bas du livre touche sa tête, et que le côté ou l'intérieur du livre soit appliqué sur ses épaules ; un chapelain de l'élu, à genoux der-

(I) Cesser complètement sur signal du maître des Cérém.

rière lui, le soutient ainsi, jusqu'à ce qu'il faille le mettre entre les mains de l'élu.

31. Ensuite le consécrateur et les évêques assistants touchent des deux mains la tête de celui qui doit être consacré, en disant : " Recevez le Saint-Esprit."

32. Après cela le consécrateur, debout, sans mitre, dit une oraison.

On prie le Seigneur de répandre sur son serviteur le complément de la grâce sacerdotale.

Dans la préface qui est chantée, le consécrateur rappelle que Moïse, dans un entretien familier avec Dieu, en reçut entre autres lois cérémonielles, celles qui concernaient les vêtements sacerdotaux dont la signification devait nous instruire, nous qui voyons en réalité ce que les anciens vénéraient en figure ; il demande que cet élu brille par ses mœurs et par ses actions encore plus que par l'or, les perles et les riches habits dont il est revêtu ; qu'il reçoive le complément du sacerdoce, avec l'onction céleste et sanctifiante.

33. Le consécrateur à genoux, tourné vers l'autel, commence (1) le *Veni Creator*, et les autres le continuent.

On le dit en entier comme à l'ordination d'un prêtre.

34. Quand le premier verset est achevé, le pontife se lève, et s'assied au fauteuil devant le milieu de l'autel ; il prend la mitre, dépose l'anneau et les gants, reprend l'anneau, et les ministres lui mettent le grémial. Alors il trempe son pouce droit dans le saint chrême, en fait d'abord une onction en forme de croix qui embrasse toute la couronne de l'élu, à genoux devant lui, puis il étend l'onction au reste de la couronne en disant :

" Ungatur, et consecretur caput tuum, cœlesti benedictione ordine pontificali. "

Il fait trois fois le signe de la croix avec la main droite sur la tête de l'élu, en disant :

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. ℞. Amen.

35. Après l'onction, le pontife nettoie un peu son pouce avec de la mie de pain ; quand l'hymne est fini, il dépose la

(1) entonné par le Pontife consécrateur.

mitre, se lève, et reprend la préface sur le même ton qu'auparavant...

36. Il lit la dernière partie d'une voix plus basse, qui puisse cependant être entendue des assistants...

37. Après cela, le consécrateur commence une antienne et le chœur la continue. Ungatur (I)

38. Quand elle a été commencée, avant le psaume, on met au cou de l'élu une longue serviette, prise parmi les huit susindiquées. Le consécrateur s'assied, reçoit la mitre, et l'élu étant à genoux devant lui, tenant ses mains ouvertes l'une à côté de l'autre, il y trace deux lignes de son pouce droit avec le saint chrême, savoir du pouce de la main droite à l'index de la main gauche et du pouce de la gauche à l'index de la droite ; puis il étend l'onction à la paume des mains de l'élu, en disant :

“ Que l'huile sainte, le saint chrême, consacre ces mains comme Samuel sacra David roi et prophète. ”

39. Il fait avec la main droite le signe de la croix sur la tête de l'élu.

Le pontife demande d'être exaucé quand il trace l'image de Jésus-Christ qui nous a rachetés de la mort et conduits au royaume des cieux, afin que tout ce que l'élu aura béni et sanctifié le soit réellement, et que l'imposition de cette main consacrée soit salutaire à tous.

40. Il continue étant assis : *Deus*, etc.

41. Cela étant fait, le nouveau consacré joint ses deux mains, tient la droite sur la gauche, et les appuie sur la serviette qui lui pend au cou. Le consécrateur essuie un peu son pouce avec de la mie de pain ; il dépose la mitre, se lève et bénit le bâton pastoral, s'il n'a pas été bénit déjà.

42. Ensuite il l'asperge d'eau bénite.

43. Puis, s'étant assis, il reçoit la mitre, et lui seul le donne au nouveau consacré qui est à genoux devant lui, et qui, sans séparer ses mains, prend la crosse entre les index et les doigts du milieu, pendant que le consécrateur dit : *Accipe*, etc.



44. Cela étant fait, le consécrateur dépose la mitre, se lève, et si l'anneau n'a pas été bénit auparavant, il le bénit.

45. Il asperge l'anneau d'eau bénite ; il s'assied, reçoit la mitre, et lui seul met l'anneau au doigt annulaire de la main droite à celui qu'il vient de consacrer.



46. Alors le consécrateur prend le livre des Evangiles qui est sur les épaules du consacré : et, aidé par les évêques assistants, il le donne fermé au consacré, qui le touche sans ouvrir ses mains. Le consécrateur dit :

"Recevez l'Evangile, allez, prêchez au peuple qui vous est confié ; Dieu est assez puissant pour augmenter en vous sa grâce."

47. Le consécrateur ayant dit ce qui précède, admet le consacré au baiser de paix ; chacun des évêques assistants le fait aussi, disant au consacré : *Pax tibi.*

Il répond à chacun : *Et cum spiritu tuo.*

48. Alors le consacré, entre les évêques assistants, retourne à sa chapelle et s'y assied ; on lui essuie la tête avec de la mie de pain et un linge ; on lui range les cheveux avec un peigne, ensuite il se lave les mains. Le consécrateur, à son fauteuil, se lave aussi les mains ; puis il continue la messe jusqu'à l'Offertoire inclusivement. Le consacré en fait autant dans sa chapelle.

49. L'Offertoire étant récité, le consécrateur s'assied avec la mitre. Le consacré vient de sa chapelle, au milieu des évêques assistants, se mettre à genoux devant le consécrateur ; il lui présente deux flambeaux allumés, deux pains, deux barils pleins de vin, et baise respectueusement la main du consécrateur qui reçoit ces offrandes.

50. Ensuite le consécrateur lave ses mains, et se rend à l'autel ; le consacré se place aussi à côté du même autel, au coin de l'Epître entre les évêques assistants, ayant devant lui son Missel ; il fait et dit tout ce qui est marqué, conjointement avec le consécrateur. On met une seule hostie, et assez de vin dans le calice pour tous les deux.

51. Le consécrateur dit la secrète, avant de dire : *Per Dominum.*

Le Sanctus doit être chanté quand le Consécrateur et le Consacré l'ont récité. — Idem p. l'Agnus. — Seuls chants de l'Off. au dern. Evang., il

52. Pendant le canon, le consécrateur dit : *Hanc, etc.*

53. L'oraison *Domine Jesu Christe, qui*, etc., étant dite par le consécrateur et le consacré, celui-ci va à la droite de l'autre et tous deux baisent l'autel; le consécrateur donne la paix au consacré, en disant : *Pax tecum.*

Celui-ci répond : *Et cum spiritu tuo.*

Puis il la donne à ses assistants, d'abord au plus ancien, ensuite à l'autre, en disant à chacun : *Pax tibi.*

Ils lui répondent : *Et cum spiritu tuo.*

54. Le consécrateur ayant pris le corps du Seigneur ne prend qu'une partie du précieux sang, avec la particule de l'hostie qui a été mise dans le calice. Avant de se purifier, il communie le consacré qui est devant lui comme auparavant au coin de l'Epître, debout et incliné, mais non à genoux, d'abord sous l'espèce du pain, ensuite sous celle du vin ; puis il prend la purification, et en présente au consacré. Il lave ensuite ses doigts sur le calice et prend l'ablution, reçoit la mitre et se lave les mains. — La Communion chantée en bas

55. En même temps le consacré va avec les évêques assistants au côté du même autel, au coin de l'Evangile : il y achève la messe, comme le consécrateur le fait au côté de l'Epître.

56. Puis la Postcommunion qu'on doit dire après celle du jour, avec une seule conclusion.

57. Quand on a dit *Ite Missa est* ou *Benedicamus Domino*, selon que le temps le requiert, le consécrateur ayant dit au milieu de l'autel, *Placeat*, etc., y reçoit la mitre, si ce n'est pas un archevêque dans sa province, et bénit solennellement le peuple, disant tourné vers l'autel : " Que le nom du Seigneur soit béni, " etc.

58. Après la bénédiction, on replace le fauteuil devant le milieu de l'autel, et le consécrateur s'y assied avec la mitre ; le consacré couvert d'une calotte, se met à genoux devant lui. Alors le consécrateur dépose sa mitre, se lève et fait la bénédiction de la nouvelle mitre, si elle n'a pas été bénite.

59. Aussitôt il l'asperge d'eau bénite ; ensuite, assis et couvert, aidé par les évêques assistants, il met la mitre sur la tête du consacré.

l'on excepte toutefois le Te Deum et Firmetur.

60. Ensuite, si les gants n'ont pas été bénits, le consécrateur dépose sa mitre, se lève, et les bénit.

61. Il les asperge d'eau bénite. Alors on ôte au consacré l'anneau pontifical ; puis le consécrateur s'assied, reçoit la mitre, et conjointement avec les évêques assistants, il en revêt les mains du consacré.

62. Aussitôt il lui met l'anneau pontifical. Alors le consécrateur se lève, et prend le consacré par la main droite ; le premier des évêques assistants lui prend la main gauche, et on l'intronise en le faisant asseoir au fauteuil d'où le consécrateur s'est levé ; ou si l'on est dans l'église même du consacré, on l'intronise sur le siège épiscopal ordinaire ; le consécrateur lui met le bâton pastoral à la main ganche.

63. Ensuite le consécrateur tourné vers l'autel, sans mitre et debout, commence le *Te Deum,* et les autres continuent jusqu'à la fin.

64. Quand l'hymne est commencé, le consacré parcourt l'église au milieu des évêques assistants, en mitre ; il bénit tout le monde ; le consécrateur est pendant ce temps-là debout près de l'autel sans mitre. Quand le nouveau consacré est revenu à son siège ou au fauteuil, il s'y assied de nouveau jusqu'à la fin de l'hymne; les assistants déposent leurs mitres, et restent debout auprès du consécrateur.

65. Quand l'hymne est fini, le consécrateur, debout, sans mitre auprès du trône ou du fauteuil, à la droite du consacré, commence l'antienne et le chœur continue :

Ant. Firmetur (I)

" Que votre main droite soit affermie et élevée ; que la justice et le discernement soient le soutien de votre trône."

66. On répète toute l'antienne, et quand elle est finie, le consécrateur prie Dieu, le pasteur et recteur de tous les fidèles, de jeter un regard propice sur son serviteur élevé par sa volonté à l'épiscopat, afin qu'il soit utile, par sa parole et son exemple, à ceux qui lui sont confiés, et parvienne avec eux à la vie éternelle.

67. Après cela, le consécrateur demeure découvert à l'autel au côté de l'Evangile ; les assistants sont debout auprès de lui sans mitre.

(I) Mgr l'Arch. l'entonne.

68. Le consacré se lève, et vient avec la mitre et la crosse devant le milieu de l'autel ; il fait avec le pouce de sa main droite un signe de croix sur sa poitrine.

69. Ensuite il fait un signe de croix du front à la poitrine.

70. Puis élevant et joignant les mains et inclinant la tête, il dit : *Benedicat vos omnipotens Deus.*

Et lorsqu'il a dit *Deus*, il se tourne vers le peuple qu'il bénit par trois signes de croix.

71. Alors le consécrateur reçoit la mitre, étant debout au côté de l'Evangile, la face tourné vers le côté de l'Epître ; les assistants sont aussi debout auprès de lui avec leurs mitres ; l'évêque consacré va au côté de l'Epître, et là avec la mitre et la crosse, il fait la génuflexion vers le consécrateur en chantant *Ad multos annos.* " Longues années."

72. Ensuite il s'avance devant le milieu de l'autel où il fait une semblable génuflexion en chantant plus haut : *Ad multos annos.*

73. Puis il vient aux pieds du consécrateur, où il fait une troisième génuflexion en répétant encore plus haut : *Ad multos annos.*

74. Alors il se lève, et le consécrateur l'admet au baiser de paix ; il est imité par les évêques assistants, qui accompagnent ensuite l'évêque consacré ; celui-ci marchant avec la mitre et la crosse, et récitant l'évangile de Saint Jean *In principio erat verbum*, etc., après avoir salué la croix qui est sur l'autel, se rend au milieu d'eux à sa chapelle, pour y quitter les habits sacrés ; il dit en même temps l'antienne *Trium puerorum*, et le cantique *Benedicite*, etc. Le consécrateur, après le baiser de paix donné au consacré, comme on l'a indiqué, dit à voix basse l'Evangile de Saint Jean. — Christus vincit. (1)

75. Il fait le signe de la croix sur l'autel et sur lui ; puis, ayant pareillement salué la croix, il va au trône ou au fauteuil déposer les habits sacrés, disant en même temps l'antienne *Trium puerorum*, et le cantique *Benedicite*, etc. Le consacré rend au consécrateur et à ses assistants des actions de grâces selon l'usage, et tous se retirent en silence.

(1) Résumé en bas